

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2159

20 août 2015

SOMMAIRE

Actuel Immobilière S.à.r.l.	103587	Marowinia S.A., SPF	103588
BBA sàrl	103586	Mayfair Trust S.à r.l.	103615
BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l.	103632	MP E S.A.	103592
Briedeler Stuff S.à r.l.	103586	NEOS-SDI Luxembourg	103588
Bureau & Computercenter S.A.	103586	New Blitz	103588
Business Contact Holding S.A.	103586	New Finco S.à r.l.	103597
DLF Participations	103613	Onex Jack's Holding Limited	103620
Edcon (BC)	103610	Pagola Development S.A.	103592
Elitis Participations	103589	Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR	103587
Euro-Green Sàrl	103588	Rive Private Investment	103631
Europa Capital S.à r.l.	103590	Solera	103597
Europa Ruby S.à r.l.	103589	SOP MultiAssetAllokation	103619
Facette S.à r.l.	103608	Spotify Technology S.A.	103594
Fauveluxe S.à.r.l.	103589	Stanwich S.à r.l.	103591
Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	103590	SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch	103601
Floral S.A.	103590	T Alpha S.à r.l.	103592
Formsociety S.à r.l.	103591	Tension II LuxCo S.à r.l.	103592
Galaxy S.à r.l. SICAR	103591	T.I.M.P. Pose S.à r.l.	103593
Galileo Investment Fund SCA SICAV-SIF ..	103591	TPL Ludwigsfelde S.à r.l.	103631
Generation Investment Management S.à r.l.	103587	Uluru	103589
Global Investment Opportunities Partners ..	103587	Unica	103592
Japan Universal Holdings S.à r.l.	103587	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	103608
L. O. S.à r.l.	103632	Wepas Holding A.G.	103601
Lucrece S.à r.l.	103586	Wepas Holding S.A.	103601

Lucrece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 100.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015096873/9.

(150107001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Briedeler Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8156 Bridel, 1, rue Lucien Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 60.614.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100260/10.

(150110413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015100264/10.

(150110206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 98.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015100266/11.

(150110382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

BBA sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5816 Hesperange, 3, Montée du Château.
R.C.S. Luxembourg B 161.320.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015103684/14.

(150113851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Generation Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 173.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015100437/9.

(150110745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Actuel Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTUEL IMMOBILIERE S.à r.l.

Référence de publication: 2015102741/10.

(150112365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Global Investment Opportunities Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100444/10.

(150110576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Japan Universal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015100518/12.

(150111031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Partners Group Direct Infrastructure 2011 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 158.636.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 26 juin 2015

PricewaterhouseCoopers, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2016.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INFRASTRUCTURE 2011 S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015102513/13.

(150111843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

New Blitz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102479/9.

(150111344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

NEOS-SDI Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015102478/10.

(150111234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Euro-Green Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 180.843.

Il résulte d'une cession de parts sociales sous-seings privés en date du 29 juin 2015 entre:

- Monsieur Julien PAILLOT, jardinier-paysagiste, né le 03 mars 1982 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 11, rue Michel Rodange à L-3750 Rumelange;

Et

- Monsieur Grégory SCATTOLO, comptable, né le 07 mai 1982 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 11, rue Michel Rodange à L-3750 Rumelange;

Que Monsieur Grégory SCATTOLO, susmentionné, a acquis les 100 parts sociales que Monsieur Julien PAILLOT, susmentionné, détenait dans la société Euro-Green S à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103843/16.

(150114362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Marowinia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.484.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

MAROWINIA S.A., SPF

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Dominique MOINIL

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015102441/19.

(150111854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Elitis Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 171.850.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103860/9.

(150113856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Europa Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015103848/10.

(150114031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Uluru, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 26.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015097103/10.

(150107748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Fauveluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 142.794.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 11 juin 2015 à 12h00

Décisions:

4. Renouveler les mandats des Gérants de catégorie A:

- Jean Zorbibe, ayant son adresse 10 rue De Beaumont, CH-1206 Genève (SUISSE);
- Edgard Zorbibe, ayant son adresse 10 rue Jean Senebier CH-1205 Genève (SUISSE);
- Jean-David Zorbibe, ayant son adresse 20A Chemin du velour CH-1231 Conches (SUISSE);
- Emilie Berenholz-Zorbibe, ayant son adresse 72A, quai de Coligny, CH-1223 Coligny (SUISSE).

5. Renouveler les mandats des Gérants de catégorie B:

- Olivier Granboulan, ayant son adresse au 18, me de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen;
- Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse au 4A me Henri Schnadt - L 2530 Luxembourg.

Les mandats des Gérants arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015103896/24.

(150114308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 56.682.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015103902/13.

(150113999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Europa Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 103.537.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés (l'«Assemblée») tenue au siège social de la Société en date du 29 juin 2015

L'Assemblée a décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 29 juin 2015;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérante de la Société Madame Maud Martin, résidant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 Juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015103845/18.

(150113589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Floral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 139.536.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 9 juin 2015 à 11h30

Décisions:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse au 4 A me Henri Schnadt, L - 2530 Luxembourg,
- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Jean-Michel MARQ, ayant son adresse au 5, rue du Pare, L-8301 Strassen,

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 1A, Romescht, Résidence Les Cerisiers n°2, L-7364 Bofferdange, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015103914/23.

(150114178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Galileo Investment Fund SCA SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 187.832.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2014 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015103922/10.

(150113321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Formsociety S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6615 Wasserbillig, 36, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 143.136.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015103917/12.

(150114423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Galaxy S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 40.327.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 73.667.

En date du 9 juin 2015, les associés de la Société ont décidé de prolonger d'un (1) an la durée de la Société; extension qui expirera le 9 juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Galaxy S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015103921/15.

(150112948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.034.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 30 juin 2015.

- Démission de monsieur Marcel STEPHANY avec effet au 30 juin 2015.

- Monsieur Fabrice GEIMER, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement à 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg est nommé en tant que gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Monsieur Robert ROTTINGHUIS, né le 2 juin 1981 à Naarden (Pays-Bas) et résidant professionnellement à 5 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg est nommé en tant que gérant de catégorie B avec effet au 1^{er} juillet 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour Stanwich S.à.r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015104372/17.

(150114257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

MP E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 171.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015096926/9.
(150107442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Pagola Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015096974/9.
(150107266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Unica, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3358 Leudelange, 1, rue du Lavoir.
R.C.S. Luxembourg B 190.075.

Les comptes annuels pour la période du 30 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015097104/10.
(150107360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Tension II LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 159.531.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tension II LuxCo S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015104391/11.
(150114286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

T Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.188.339,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2015.

Fabian Sires
Gérant

Référence de publication: 2015104379/12.
(150114061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

T.I.M.P. Pose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, route de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.019.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Manuel Isaac TORRES PEREIRA, marbrier, demeurant à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, agissant tant en son personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

2) Madame Maria Amélia DIAS FERNANDES TORRES, assistante technique, demeurant à P-4905-515 Mujães/Viana Do Castelo (Portugal), 98, rua 5 de Agosto Neves,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 12 mai 2015,

laquelle procuration restera annexée, après avoir été paraphée «ne varietur» par toutes les parties et le notaire instrumentant, aux présentes pour les formalités de l'enregistrement;

3) Monsieur Rui Manuel DA SILVA MACIEL, gérant de sociétés, demeurant à P-4905-642 Vila Depunhe/Viana do Castelo (Portugal), 47, rua do Sidral;

4) Monsieur Inacio CARNEIRO BARBOSA, directeur technique, demeurant à P-4730-570 Vila Verde (Portugal), 48, Soutelo, Residenciais Da Gandra Lote.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "T.I.M.P. POSE S.à.r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'activité d'entrepreneur de construction et de génie civil;

- l'activité de carreleur-marbrier-tailleur de pierre et de peintre-plafonneur-façadier.

La société a en outre pour objet toutes opérations et/ou activités industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Manuel Isaac TORRES PEREIRA, prénommé, VINGT-CINQ parts sociales	25
2) Madame Maria Amélia DIAS FERNANDES TORRES, prénommée, TRENTE-CINQ parts sociales	35
3) Monsieur Rui Manuel DA SILVA MACIEL, prénommé, VINGT parts sociales	20
4) Monsieur Inacio CARNEIRO BARBOSA, prénommé, VINGT parts sociales	20
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

103594

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent soixante-dix euros (870,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à l'adresse suivante: L-2561 Luxembourg, 97, route de Strasbourg.
 - 2.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - 3.- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:
- Monsieur Manuel Isaac TORRES PEREIRA, prénommé.
- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TORRES PEREIRA, DA SILVA MACIEL, BARBOSA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104383/76.

(150114181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of the month of June

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mrs. Sophie Wagner-Chartier, with professional address at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg acting in his capacity as a special proxy holder of the board of directors (the "Board of Directors") of "Spotify Technology S.A." (the "Company"), a société anonyme, established and having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 260 of 27 February 2007. The articles of incorporation of the Company were amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by Me Jean-Joseph Wagner, on 28 April 2015, not yet published in the Memorial,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the delegate of the Board of Directors of the Company (the "Delegate"), on 10 June 2015, as duly authorized by the Board of Directors, in its meeting of 16 April 2015,

a copy of these resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record:

1) That the issued subscribed share capital of the Company is currently amounts at eighty-eight thousand six hundred and five point thirty Euro (88,605.30 EUR) divided into three million five hundred and forty-four thousand two hundred and twelve (3,544,212) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) each, fully paid up.

2) That pursuant to article five (5) of the Company's articles of association (the "Articles of Association"), the authorised capital of the Company is fixed at one hundred and sixty-three thousand two hundred and seventy point eighty Euro (163,270.80 EUR) divided into six million five hundred and thirty thousand eight hundred and thirty-two (6,530,832) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each.

3) That article 5 of the Articles of Association further states that:

"The Board of Directors is authorized to sub-delegate to one of the Company's Directors or officer of the Company or to any other duly authorised person, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders held on 29 June 2012, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (i) to realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several tranches by the issue of new shares with or without share premium, in consideration for a payment in cash or in kind, (a) following the exercise of subscription rights and/or (b) following the exercise of conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, (c) by conversion of claims or (d) in any other manner; (ii) to determine the place and date of the issue, the issue price, the terms and conditions of the subscription and the payment of the newly issued shares; and (iii) to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in case the new shares are subscribed for in cash."

4) That the Delegate by resolutions adopted on 10 June 2015 and in accordance with the authority conferred on him pursuant to article five (5) of the Company's Articles of Association, has decided to increase the share capital by an amount of one thousand two hundred and ninety point zero twenty-five Euro (1,290.025 EUR) (the "Capital Increase Amount") in order to increase the share capital from its current amount of eighty-eight thousand six hundred and five point thirty Euro (88,605.30 EUR) to an amount of eighty-nine thousand eight hundred and ninety-five point three hundred and twenty-five Euro (89,895.325 EUR) by the issuance of fifty-one thousand six hundred and one (51,601) new shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the existing shares.

5) That pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to article five (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe.

6) That all these new shares have been entirely subscribed by the subscriber, as referred to in the resolutions of the Delegate (the "Subscription") and fully paid up, by a contribution in cash (the "Contribution") in an aggregate amount of one hundred and one million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and thirty-nine point forty-two Euro (101,867,639.42 EUR) consisting of (i) the Capital Increase Amount and of (ii) a share premium of an amount of one hundred and one million eight hundred and sixty-six thousand three hundred and forty-nine point three hundred and ninety five Euro (101,866,349.395 EUR).

Evidence of the completion of both the Subscription and the Contribution has been provided to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7) That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the two first paragraphs of article five (5) of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

"The corporate subscribed share capital is set at eighty-nine thousand eight hundred and ninety-five point three hundred and twenty-five Euro (89,895.325 EUR) divided into three million five hundred and ninety-five thousand eight hundred and thirty (3,595,813) shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) each. The company's authorized share capital is fixed at one hundred and sixty-one thousand nine hundred and eighty point seven hundred seventy-five Euro (161,980.775 EUR) divided into six million four hundred and seventy-nine thousand two hundred and thirty-one (6,479,231) shares with a par value of zero point zero twenty-five Euro (0,025 EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; and on request of the same appearing person, in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Sophie Wagner-Chartier, dont l'adresse professionnelle est située au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «Spotify Technology S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes

notariés et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 28 avril 2015, non encore publié au Mémorial,

en vertu l'autorité lui conférée par résolutions adoptées par le délégué du Conseil d'Administration de la Société (le «Délégué») en date du 10 juin 2015, ainsi que dûment autorisé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 avril 2015,

une copie de ces résolutions, signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès de l'administration de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte:

1) Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre-vingt-huit mille six cent cinq virgule trente euros (88.605,30 EUR) divisé en trois millions cinq cent quarante-quatre mille deux cent douze (3.544.212) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR), toutes entièrement libérées.

2) Qu'en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante-trois mille deux cent soixante-dix virgule quatre-vingts euros (163.270,80 EUR) divisé en six millions cinq cent trente mille huit cent trente-deux (6.530.832) actions ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR).

3) Que l'article cinq (5) des statuts indique encore que:

«Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à sous-déléguer à un des administrateurs de la Société, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 juin 2012, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission, en contrepartie d'un paiement en espèces ou en nature, (a) suivant l'exercice des droits de souscription et/ou (b) suivant l'exercice des droits de conversion accordés par le conseil d'administration sous les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, obligations ou autres instruments similaires), d'obligations convertibles ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, (c) par la conversion de créances ou (d) de toute autre manière, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de la souscription de nouvelles actions contre paiement en espèces.»

4) Que le Délégué, par résolutions adoptées en date du 10 juin 2015 et en conformité avec l'autorité lui conférée en vertu de l'article cinq (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de mille deux cent quatre-vingt-dix virgule zéro vingt-cinq euros (1.290,025 EUR) (le «Montant de l'Augmentation de Capital») en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre-vingt-huit mille six cent cinq virgule trente euros (88.605,30 EUR) à quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule trois cent vingt-cinq euros (89.895,325 EUR) par l'émission de cinquante-et-un mille six cent une (51.601) nouvelles actions, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Qu'en vertu des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et en vertu de l'article cinq (5) des Statuts, le Conseil d'Administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

6) Que toutes ces nouvelles actions ont été totalement souscrites par le souscripteur, dont il est fait référence dans les résolutions du Délégué (la «Souscription») et libérées intégralement par une contribution en numéraire (la «Contribution») d'un montant total de cent un millions huit cent soixante-sept mille six cent trente-neuf virgule quarante-deux euros (101.867.639,42 EUR), consistant dans (i) le Montant de l'Augmentation de Capital et (ii) une prime d'émission d'un montant de cent un millions huit cent soixante-six mille trois cent quarante-neuf virgule trois cent quatre-vingt-quinze euros (101.866.349,395 EUR).

Une preuve de la réalisation, à la fois, de la Souscription et de la Contribution a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

7) Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, les deux premiers alinéas de l'article cinq (5) des Statuts sont modifiés en conséquence et auront désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit émis est fixé à quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze virgule trois cent vingt-cinq euros (89.895,325 EUR) divisé en trois millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent treize (3.595.813) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent soixante-et-un mille neuf cent quatre-vingts virgule sept cent soixante-quinze euros (161.980,775 EUR) divisé en six millions quatre cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une (6.479.231) actions d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et sur demande de la même personne comparante en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER-CHARTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2015. Relation: EAC/2015/13455. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique.

Référence de publication: 2015104368/155.

(150114073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

New Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.808.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés en date du 24 juin 2015, que:

Monsieur Joshua Spoerri, né le 12 mai 1971, au Massachusetts, Etats-Unis, résidant professionnellement au 173-176, Sloane Street, SW1X9QG Londres, a été nommé gérant MEP de la société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Henry Jackson, gérant MEP démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat MOKHNACHE

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015104160/16.

(150114675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Solera, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 102.310.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SOLERA S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, (the "Company"), having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated July 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1059 dated October 21st, 2004, amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, the notary residing in Luxembourg, dated July 1, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 307 dated February 10, 2006, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated January 30th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 775 dated March 31st, 2008, amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated June 24th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 dated July 29th, 2009, amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 30th, 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1230 dated May 16th, 2012, amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 13th, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1957 dated August 13, 2013 and amended a last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated June 18th, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2313 dated August 29, 2014 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102.310.

The meeting is opened with Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Simone Retter, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of one hundred twenty four million two hundred twenty two thousand two hundred sixteen euro (EUR 124,222,216) to bring it from its present amount of eight hundred and fifty-six million five hundred and eleven thousand four hundred and forty-eight euro (EUR 856,511,448) to nine hundred eighty million seven hundred thirty three thousand six hundred sixty four euro (EUR 980,733,664) by the issuance of sixty two million one hundred eleven thousand one hundred eight (62,111,108) new ordinary shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, having the rights and obligations as determined in the articles of incorporation of the Company;

2. Subscription and liberation by four actual shareholders by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at nine hundred eighty million seven hundred thirty three thousand six hundred sixty four euro (EUR 980,733,664) consisting of four hundred ninety million three hundred sixty six thousand eight hundred thirty two (490,366,832) registered shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they are fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notice was necessary.

IV. - That the present meeting, representing 100% of the corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital by an amount of one hundred twenty four million two hundred twenty two thousand two hundred sixteen euro (EUR 124,222,216) to bring it from its present amount of eight hundred and fifty-six million five hundred and eleven thousand four hundred and forty eight euro (EUR 856,511,448) to nine hundred eighty million seven hundred thirty three thousand six hundred sixty four euro (EUR 980,733,664) by the issuance of sixty two million one hundred eleven thousand one hundred eight (62,111,108) new ordinary shares with a par value of TWO EURO (EUR 2.-) each, having the rights and obligations as determined in the articles of incorporation of the Company.

Subscription - Liberation

The minority shareholder waived its preferential subscription rights, thereupon the other shareholders appeared:

- CRASTO S.à.r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167140, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, declares to subscribe for eleven million seven hundred seventy seven thousand seven hundred seventy seven (11,777,777) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty one million eight hundred thousand euro (EUR 31,800,000) including a total share premium of eight million two hundred forty four thousand four hundred forty six euro (EUR 8,244,446),

- TRESPASSOS S.à.r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166897, here represented by Mrs Simone Retter, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for sixteen million seven hundred seventy seven thousand seven hundred seventy seven (16,777,777) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of forty five million three hundred thousand euro (EUR 45,300,000) including a total share premium of eleven million seven hundred forty four thousand four hundred forty six euro (EUR 11,744,446),

- TARTUFO S. à r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166856, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for sixteen million seven hundred seventy seven thousand seven hundred seventy seven (16,777,777) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of forty five million three hundred thousand euro (EUR 45,300,000) including a total share premium of eleven million seven hundred forty four thousand four hundred forty six euro (EUR 11,744,446),

- ACERTA S. à r.l., having its registered office at 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 166876, here represented by Mrs Simone Retter, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for sixteen million seven hundred seventy seven thousand seven hundred seventy seven (16,777,777) new ordinary shares of SOLERA S.A. and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of forty five million three hundred thousand euro (EUR 45,300,000) including a total share premium of eleven million seven hundred forty four thousand four hundred forty six euro (EUR 11,744,446).

so that the total amount of one hundred sixty seven million seven hundred thousand euro (EUR 167,700,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting subsequently resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at nine hundred eighty million seven hundred thirty three thousand six hundred sixty four euro (EUR 980,733,664) consisting of four hundred ninety million three hundred sixty six thousand eight hundred thirty two (490,366,832) registered shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.”

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, fees or expenses in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 9,000.-

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de la société SOLERA S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), ayant son siège social au 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, constituée par acte notarié, reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2004, sous le numéro 1059, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date 1^{er} juillet 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 307 le 10 février 2006, modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date 30 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 775 le 31 mars 2008, modifié suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1467 du 29 juin 2009, modifié suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1230 le 16 mai 2012, modifié par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1957 du 13 août 2013, et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2313 du 29 août 2014 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 102.310.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Simone Retter, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Après constitution du bureau de l'assemblée, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que l'agenda de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-quatre millions deux cent vingt-deux mille deux cent seize euros (EUR 124.222.216) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit EUROS (EUR 856.511.448.-) au montant de neuf cent quatre-vingt millions sept cent trente-trois mille six cent soixante-quatre euros (980.733.664 EUR) par l'émission de soixante-deux millions cent onze mille cent huit (62.111.108) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, avec les droits tels que déterminés dans les statuts de la Société.

2. Souscription et libération par quatre actionnaires actuels par apport en numéraire.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt millions sept cent trente-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 980.733.664 EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent trente-deux (490.366.832) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.»

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun sont détaillés dans la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée, sera jointe au présent acte et enregistrée avec lui.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les comparants, seront également jointes au présent acte.

III. - Que l'ensemble du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment averti et avoir eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation ne fût nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, représentant 100% du capital social est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'agenda.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-quatre millions deux cent vingt-deux mille deux cent seize euros (EUR 124.222.216) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-six millions cinq cent onze mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 856.511.448.-) au montant de neuf cent quatre-vingt millions sept cent trente-trois mille six cent soixante-quatre euros (EUR 980.733.664.-) par l'émission de soixante-deux millions cent onze mille cent huit (62.111.108) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DEUX EUROS (EUR 2.-) chacune, avec les droits tels que déterminés dans les statuts de la Société.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire renonçant à son droit préférentiel de souscription, sont alors intervenus aux présentes les autres actionnaires:

- CRASTO S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 167140, ici représentée par Me Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à onze millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (11.777.777) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de trente et un millions huit cent mille euros (31.800.000.-EUR) incluant une prime d'émission totale de huit millions deux cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-six euros (8.244.446.- EUR),

- TRESPASSOS S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166897, ici représentée par Me Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à seize millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (16.777.777) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions trois cent mille euros (45.300.000.- EUR) incluant une prime d'émission totale de onze millions sept cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-six euros (11.744.446.- EUR),

- TARTUFO S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166856, ici représentée par Me Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à seize millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (16.777.777) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions trois cent mille euros (45.300.000.-EUR) incluant une prime d'émission totale de onze millions sept cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-six euros (11.744.446.- EUR),

- ACERTA S.à.r.l., ayant son siège social à 26, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166876, ici représentée par Me Simone Retter, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle déclare souscrire à seize millions sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept (16.777.777) actions ordinaires nouvelles de SOLERA S.A. et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant de quarante-cinq millions trois cent mille euros (45.300.000.-EUR) incluant une prime d'émission totale de onze millions sept cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-six euros (11.744.446.- EUR),

de sorte de que le montant total de cent soixante-sept millions sept cent mille euros (167.700.000.- EUR) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt millions sept cent trente-trois mille six cent soixante-quatre euros (980.733.664 EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent trente-deux (490.366.832) actions nominatives d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-) chacune.»

Frais

La somme totale des frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devra être supportée par la Société ou qui lui sera demandée en conséquence du présent acte s'élève approximativement à EUR 9.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. RETTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19658. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104363/214.

(150113944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 39.099.

Les pouvoirs de signature définis par les représentants permanents en date du 19 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015100817/11.

(150110501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

**Wepas Holding S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Wepas Holding A.G.).**

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 93.280.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of April.

Before Us, Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company WEPAS HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 93.280, and having its registered office in Dudelange, 28, rue du Commerce, incorporated pursuant to a deed of Maître Fernand UNSEN, notary residing in Diekirch, dated October 22, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 5 of January 7, 1997.

The Articles of Incorporation have been changed pursuant to a deed of Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück, dated May 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2363 of September 27, 2008.

The meeting is chaired by Mr Joseph DELREE, chartered accountant, with professional address in L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang who acts also as scrutineer.

The President appointed as Secretary Mr Max WAGNER, with professional address in L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the 125 Shares with a par value of EUR 248.-, representing the entire corporate share capital of EUR 31,000.-, are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office to L-9779 Eselborn, 20, op der Sang and subsequent change of the corresponding article of the Articles of Incorporation.

2. Complete restatement of the Articles of Incorporation.

3. Resignation of the directors and the managing-director and discharge.

4. Resignation of the statutory auditor and discharge.

5. Appointment of a sole director

6. Appointment of a statutory auditor.

7. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the sole shareholder, duly represented, decides on the following:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the registered office to L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

Second resolution

The sole shareholder resolves to delete the German version of the Articles of Incorporation and to completely restate them by adopting an English version followed by a French translation.

In case of divergences between the two texts, the English version shall prevail.

The new Articles of Incorporation shall have the following wording in English:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of “WEPAS HOLDING S.A.” (“the Company”)

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Clervaux.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also develop, purchase, control and sell trademarks, patents, licences and / or equivalent rights of whatever origin in Luxembourg or abroad.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Share capital, Shares.

Art. 5. The Company has an issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of two hundred and eighty-four euro (EUR 248.-).

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form. A register of registered shares will be kept at the Company's registered office.

The bearer shares must be deposited with a depositary.

The Company may issue multiple share certificates.

The company can redeem its own shares, in the conditions prescribed by the Law.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, and in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of the directors and the duration of their mandate are determined by the general meeting of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director, the remaining directors have the right, to provisionally, fill it, and the taken decision shall be ratified at the next general meeting.

Art. 7. In case a board of directors exists, the board of directors may elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

Art. 8. The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of any two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors (administrateurs-délégués).

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Wednesday of May at 15:00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Third resolution

The sole shareholder accepts the resignation of all the directors i.e. Mr Yvan CRAB, the company EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. and that of the company EAST WEST VENTURE CAPITAL, of the managing-director i.e. Mr Yvan CRAB and that of the statutory auditor i.e. Mr Guy MULLER.

By special vote discharge is given to them for their mandates up to this day.

Fourth resolution

The sole shareholder appoints as new director Mr Sammy KAPLETA, born on 4 March 1973 in Genk (B), residing in Republic of Panama, Causeway Towers, Isla Perico, Amador, and appoints as new statutory auditor the company INNOVATRUST S.à.r.l., registered with the registre du commerce et des sociétés under number B 122.580, with registered office in L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

Their mandates shall terminate at the general meeting of the year 2020.

The company shall validly be bound by the sole signature of the sole director.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda and nobody asking to speak, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Wiltz, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the proxy holder of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est tenue

l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de WEPAS HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 93.280, ayant son siège social à Dudelange, 28, rue du Commerce, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch, en date du 22 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 7 janvier 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 8 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2363 du 27 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph DELREE, expert comptable, ayant son domicile professionnel à L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang qui fait également office de scrutateur.

Le Président, désigne comme Secrétaire Monsieur Max WAGNER, ayant son domicile professionnel à L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les 125 Actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de 31.000,-EUR, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à L-9779 Eselborn, 20, op der Sang et modification subséquente de l'article correspondant des statuts.

2. Refonte complète des statuts.

3. Démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué et décharge.

4. Démission du commissaire aux comptes et décharge.

5. Nomination d'un administrateur unique.

6. Nomination d'un commissaire aux comptes.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, l'actionnaire unique, dûment représenté, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social à L-9779 Eselborn, 20, op der Sang.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer la version allemande des statuts et de procéder à une refonte complète en adoptant une version anglaise suivie d'une traduction en français.

En cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Les nouveaux statuts auront la teneur suivante en français

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «WEPAS HOLDING S.A.». («la Société»)

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société.

Les titres au porteur doivent être immobilisés auprès d'un dépositaire.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de tous les administrateurs à savoir celle de Monsieur Yvan CRAB, de la société anonyme EAST WEST CONSULTING COMPANY S.A. et celle de la société anonyme EAST WEST VENTURE CAPITAL, de l'administrateur-délégué à savoir Monsieur Yvan CRAB et du commissaire aux comptes à savoir Monsieur Guy MULLER.

Par vote spécial il leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Sammy KAPLETA, né le 4 mars 1973 à Genk (B), demeurant à Causeway Towers, Isla Perico, Amador (République du Panama), et comme commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée INNOVATRUST S.à.r.l., inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 122.580, ayant son siège à L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

La société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Wagner M., Dellree J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2015. Relation: DAC/2015/6934. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 5 mai 2015.

Référence de publication: 2015097125/347.

(150107393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Facette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.600,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2015 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le Conseil de Gérance se compose de:

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2015:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Référence de publication: 2015096705/18.

(150107140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à, Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr. François-Xavier Lanes, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en qualité de mandataire du gérant Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907,

Agissant en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société Weinberg Real Estate Partners #2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171445 (la Société), constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2541 et numéro 2542 en date du 12 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 en date du 25 avril 2015 (les Statuts).

En date du 19 mai 2015, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité), a pris des résolutions écrites (les Résolutions) relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un exemplaire certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire Martine Schaeffer.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de dix-sept millions huit cent quatre-vingt-treize mille cent dix euros (EUR 17.893.110,-) divisé en deux classes d'actions:

(i) deux millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-quatre (2.982.184) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six Euros (EUR 6,-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six Euros (EUR 6,-).

IV. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'article 6.4 des statuts de la Société.

V. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 19 mai 2015, le capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-deux euros (EUR 4.286.082,-) de manière à fixer le capital social de la Société à vingt-deux millions cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 22.179.192,-), par l'émission de sept cent quatorze mille trois cent quarante-sept (714.347) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune et intégralement libérées par apport en numéraire pour le montant entier.

VI. Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire tels que décrites dans les Résolutions. L'ensemble de sept cent quatorze mille trois cent quarante-sept (714.347) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant une valeur nominal de six euros (EUR 6,-), ont été complètement libérées par un paiement en espèce de EUR 4.286.082,- (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille quatre-vingt-deux euros) et ce montant a été mis à la libre disposition de la Société.

VII. En conséquence de ce qui précède, l'article 6 des Statuts est modifié comme suit:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions cent soixante-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze euros (EUR 22.179.192,-), divisé en deux classes d'actions:

(i) trois millions six cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente et une (3.696.531) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de six euros (EUR 6,-).

6.2 Lorsqu'elles sont émises, les Actions de Classe A et l'Action de Classe B sont désignées individuellement par une Action et ensemble par les Actions, à chaque fois que la référence à une classe particulière d'Actions n'est pas justifiée.

6.3 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

6.4. Le capital social autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt millions dix euros (EUR 80.000.010,-), représenté par treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de six euros (EUR 6,-).

6.5 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la constitution de la Société:

(i) à émettre, conformément aux Appels de Tranche, jusqu'à concurrence de treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (13.333.334) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale six euros (EUR 6,-) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Article 6.4, à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A correspondantes, et, à modifier l'Article 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Actionnaires pendant la Période de Souscription, et ce afin de permettre l'entrée au capital de la Société des Actionnaires Ultérieurs.»

VIII. La traduction anglaise de l'article 6.1 des Statuts est modifiée comme suit:

« Art. 6. Capital.

6.1 The share capital of the Partnership is set at twenty-two million one hundred seventy-nine thousand one hundred ninety-two Euro (EUR 22,179,192,-) divided into the following two classes of shares:

(i) three million six hundred ninety-six thousand five hundred thirty-one (3,696,531) Class A Shares with a par value of six Euro (EUR 6,-); and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of six Euro (EUR 6,-).

6.2 The Class A Shares and the Class B Share, when issued, shall individually be referred to as a Share and collectively as the Shares, whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

6.3 The issued capital of the Partnership may be increased or reduced by a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

6.4 The authorised share capital of the Partnership is set at eighty million and ten Euro (EUR 80,000,010.-), represented by thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a par value of six Euro (EUR 6.-) each.

6.5 The General Partner is authorised, within a five (5) year period as from the date of incorporation of the Partnership:

(i) to issue, according to the Drawdowns, up to thirteen million three hundred thirty three thousand three hundred thirty four (13.333.334) Class A Shares having a par value of six Euro (EUR 6.-) each, within the limits of the authorised share capital indicated under Article 6.4 and to record by way of a notarial deed each and any issuance of Class A Shares and to amend Article 6 and the share register of the Partnership accordingly;

(ii) to waive or limit the Shareholders preferential subscription rights during the Subscription Period, in order to allow the subscription by Subsequent Shareholders.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à trois mille quatre cents (EUR 3.400,-).

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F.-X. LANES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation: DAC/2015/10148. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098783/109.

(150108073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Resolutions of the sole shareholder

In the year two thousand and fifteen on the twelfth day of June

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EDGARS Holdings Limited, a Cayman Islands limited company, existing under the laws of the Cayman Islands, c/o Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 9002, Cayman Islands and registered with the Registrar of companies Cayman Islands under the number WK 186467 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs. Murielle Nya, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Edcon (BC) S.à r.l, a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of ZAR 9,929,423.-, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127688, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 29 June 2007, number B1306. The articles of association have been amended several times and for the last time by notarial deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 1 July 2013 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the waterfall distribution mechanism set out in article 10, which shall now read as follows:

“Only after Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return have been made under the PECs and CPECs, are the Class A Ordinary Shareholders, Class C Ordinary Shareholders, the Class D Ordinary Shareholders and the Class E Ordinary Shareholders entitled to receive, or be allocated as applicable Distributions made by the Company and such Distributions shall be allocated pro rata among the Class A Ordinary Shareholders, Class C Ordinary Shareholders, the Class D Ordinary Shareholders and the Class E Ordinary Shareholders based on the number of Class A Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares held by each such, until such time as Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return have been made.

Only after (a) all the PECs have been redeemed, or on a Liquidation, a distribution of proceeds to the holders of PECs equal to each Security's Liquidation Price has been made and (b) all the CPECs have been redeemed, are the Class A Ordinary Shareholders Class C Ordinary Shareholders, the Class D Ordinary Shareholders and the Class E Ordinary Shareholders entitled to receive, or be allocated as applicable, all further Distributions made by the Company and such Distributions shall be allocated pro rata among the Class A Shareholders, Class C Ordinary Shareholders, the Class D Ordinary Shareholders and the Class E Ordinary Shareholders based on the number of Class A Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares held by each such holder.“

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the following definitions set out in article 11 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

"Aggregate Distributions" means the aggregate amount of distributions or payments by the Company to holders of Securities whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by redemption, repurchase, dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, neither of the following shall be a distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any class of its securities on a non pro rata basis for any reason or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding Ordinary Shares, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Ordinary Shares, or any consolidation of any outstanding Ordinary Shares.

"Distribution" means a distribution or payment by the Company to holders of Securities whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by redemption, repurchase, dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, neither of the following shall be a distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any class of its securities on a non pro rata basis for any reason or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding Ordinary Shares, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Ordinary Shares, or any consolidation of any outstanding Ordinary Shares.

"Edcon Holdings" means Edcon Holdings Limited, a company incorporated in the Republic of South Africa under registered number 2006/036903/06.

"Tranche I Return" means an amount of Aggregate Distributions received by the Bain Investors which is equal to zero point seven two five (0.725) times: (i) the Bain Investment Amount plus (ii) the aggregate subscription price of any Bain Securities subscribed for by the Bain Investors after the Operative Date.

"Tranche II Return" means an amount of Aggregate Distributions received by the Bain Investors which is equal to two (2) times: (i) the Bain Investment Amount plus (ii) the aggregate subscription price of any Bain Securities subscribed for by the Bain Investors after the Operative Date.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to delete the definitions of “Tranche III Return”, “Tranche I Percentage”, “Tranche II Percentage” and “Tranche III Percentage” from article 11 of the articles of association of the Company.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze juin

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Edgars Holdings Limited une limited company, constituée et régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, c/o Walkers House, Grand Cayman, KYI 9002, Cayman Island et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro WK 186467 ("l'Associé Unique").

ici représentée par Mme Murielle Nya, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associé Unique de Edcon (BC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 9.929.423,-Rand d'Afrique du Sud, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.688, constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 11 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 Juin 2007 sous le numéro 1306. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Marc Loesch, du 1^{er} juillet 2013 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de mettre à jour le mécanisme du distribution en cascade prévu à l'article 10, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 10.** Dès que les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche I auront été effectuées sous les PECs et les CPECs, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E recevront ou se verront affecter, le cas échéant, toutes les Distributions effectuées par la Société, et ces Distributions seront attribuées au pro rata parmi les Détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E en fonction du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E détenu par chaque détenteur, jusqu'à ce que les Distributions Totales égales au Rendement de Tranche II aient été effectuées.

Dès que (a) tous les PECs ont été remboursés, ou dans une Liquidation, une distribution de revenus aux détenteurs de PECs égale au prix de Liquidation de chaque Valeur Mobilière a été effectuée et (b) tous les CPECs ont été remboursés, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, recevront, ou se verront affecter, le cas échéant, toutes les Distributions subséquentes effectuées par la Société et ces Distributions devront être allouées au pro rata parmi les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et les Détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, en fonction du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et du nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E détenu par chaque détenteur.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de mettre à jour les définitions suivantes prévues à l'article 11 des statuts de la Société, qui se liront désormais comme suit:

«"Distributions Totales" désignent le montant total des distributions ou des paiements effectués par la Société aux détenteurs de Valeurs Mobilières, soit en numéraire, en propriété, ou en valeurs mobilières de la Société, et que ce soit par remboursement, rachat, dividende, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement; à condition que, la suivante ne soit pas une distribution: (i) tout remboursement ou rachat par la Société d'une quelconque catégorie de ses valeurs mobilières sur une base non proratisée pour toute raison quelconque ou (ii) toute recapitalisation ou échange de Parts Sociales Ordinaires émises, ou toute subdivision (par division de titres, dividende en action ou autrement) de toutes Parts Sociales Ordinaires, ou tout regroupement de Parts Sociales émises.

"Distribution" désigne une distribution ou un paiement effectué par la Société aux détenteur de Valeurs Mobilières, soit en numéraire, en propriété, ou en valeurs mobilières de la Société, et que ce soit par remboursement, rachat, dividende, distribution de liquidation, recapitalisation ou autrement; à condition que, la suivante ne soit pas une distribution: (i) tout remboursement ou rachat par la Société de toute catégorie de ses valeurs mobilières, sur une base non proratisée pour toute raison quelconque ou (ii) toute recapitalisation ou échange de toutes Parts Sociales Ordinaires en circulation, ou toute subdivision (par scission du stock, dividende en action ou autrement) de toutes Parts Sociales Ordinaires, ou tout regroupement de Parts Sociales émises.

"Edcon Holdings": désigne Edcon Holdings Limited, une société incorporée en République d'Afrique du Sud sous le numéro 2006/036903/06.

"Rendement de Tranche I" désigne le montant de Toutes Distributions reçues par les Investisseurs de Bain qui est égal à zéro point sept deux cinq (0.725) fois (i) le Montant de l'Investissement Bain plus (ii) le prix total de souscription de Valeurs mobilières de Bain souscrites par les Investisseurs Bain après la Date Opérative.

"Rendement de Tranche II" désigne le montant des Distributions Totales reçu par les Investisseurs de Bain qui est égale à deux (2) fois (i) le Montant de l'Investissement Bain plus (ii) le prix total de souscription de Valeurs mobilières de Bain souscrites par les Investisseurs Bain après la Date Opérative.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les définitions de "Rendement de Tranche III", "Pourcentage de Tranche I", "Pourcentage de Tranche II" et "Pourcentage de Tranche III" de l'article 11 des statuts de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nya, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation: EAC/2015/13936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015099400/158.

(150109904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

DLF Participations, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 197.398.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE SEIXIEME JOUR DE JUIN.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, résidant à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société DLF Gérant, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Gérant),

l'associé commandité et gérant de DLF Participations, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B197398 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration du Gérant, en date du 3 juin 2015 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. que la Société a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés de puis la constitution de la Société.

2. que l'Article 5.2 des Statuts se lit comme suit:

« **Art. 5. Capital social.**

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité entièrement libérée, trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) Actions de Commanditaire de Classe A et une (1) Action Préférentielle de Commanditaire de Classe B entièrement libérées avec une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.»

3. que l'Article 6 des Statuts se lit comme suit:

« **Art. 6. Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital social.**

6.1. Montant de l'autorisation

Le capital autorisé («Capital Autorisé») de la Société, non émis et non souscrit, est fixé à un montant de deux cent millions d'Euros (200.000.000 EUR), représenté par un maximum de cent quatre-vingt millions (180.000.000) d'Actions de Commanditaire de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (1. EUR) chacune et, vingt millions (20.000.000) d'Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (1. EUR) chacune.

6.2. Conditions de l'autorisation

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant du Capital Autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le jour de la constitution de la Société et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la «Période») au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet article 6.2, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat.

6.3. Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant est autorisé à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915 (la «Loi»), portant sur l'émission de nouvelles actions en échange d'un apport en nature, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

6.4. Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'article 6.1 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'article 6, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.»

4. que le Gérant a décidé entre autres dans ses résolutions prises le 3 juin 2015, d'augmenter le capital social de la Société, dans le cadre du Capital Autorisé, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000 EUR) à un million cent cinquante-deux mille trois cent vingt-trois euros (EUR 1.152.323) lequel sera représenté par une (1) Action de Commandité entièrement libérée, un million cent quarante mille trois cent vingt-deux (1.140.322) Actions de Commanditaire de Classe A et douze mille (12.000) Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et d'émettre, conformément à l'Article 6.2 des Statuts:

- un million cent neuf mille trois cent vingt-quatre (1.109.324) Actions de Commanditaire de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, assorties d'une prime d'émission de quatre-vingt-neuf millions trois cent trente-six mille deux euros et quatre-vingt euro cents EUR (89.336.002,80); de telles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions de commanditaire de classe A existantes,

- onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.999) nouvelles Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, assorties d'une prime d'émission de un million cent quatre-vingt-six mille euros et quatre-vingt-dix euro cents (EUR 1.186.800,90), de telles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions préférentielles de commanditaire de classe B existantes.

5. que le conseil d'administration a approuvé la souscription des un million cent neuf mille trois cent vingt-quatre (1.109.324) Actions de Commanditaire de Classe A et onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.999) Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B par les souscripteurs tel que plus amplement détaillé dans les résolutions du 3 juin 2015 dont mention ci-avant.

6. que toutes les un million cent neuf mille trois cent vingt-quatre (1.109.324) nouvelles Actions de Commanditaire de Classe A et onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.999) nouvelles Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B, ont été entièrement libérées moyennant les apports en numéraire et en nature, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

En ce qui concerne les apports en nature, un rapport de FIDEWA-CLAR S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social au 2-4, Rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg B165462, a été établi en date du 9 juin 2015, conformément à l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, lequel conclut comme suit:

« **5. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à note attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport quatre qu'en numéraire d'un montant de EUR 90.332.759,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 903.324 nouvelles actions de classe A de DLF PARTICIPATIONS d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, à émettre en contrepartie, assorties d'une réserve légale d'un montant de EUR 93.432,20 et d'une prime d'émission d'un montant de EUR 89.336.002,80.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de DLF PARTICIPATIONS, en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.»

7. qu'en conséquence de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée ci-dessus, l'article 5.2 des Statuts est modifié et devra être ainsi rédigé comme suit:

« **5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cent cinquante-deux mille trois cent vingt-trois euros (1.152.323 EUR) représenté par (1) Action de Commandité entièrement libérée, un million cent quarante mille trois cent vingt-deux (1.140.322) Actions de Commanditaire de Classe A et douze mille (12.000) Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.»

8. En conséquence de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée ci-dessus, l'article 6.1 des Statuts est modifié et devra être ainsi rédigé:

«Le capital autorisé («Capital Autorisé») de la Société, non émis et non souscrit, est fixé à un montant de cent million quatre-vingt-dix-huit Euros (198.847.677 EUR), représenté par un maximum de cent soixante-dix-huit million huit cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante-seize (178.890.676) Actions de Commanditaire de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et dix-neuf million neuf cent quatre-vingt-huit mille (19.988.000) Actions Préférentielles de Commanditaire de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raisons du présent acte sont estimés à environ EUR 7.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015099391/115.

(150109533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.778,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 112.769.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth of June.

Before Us, Maître Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) MAYFAIR S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 2 Millewee, L-7257 Walferdange, and registered with the Register of Trade and Companies under the number B 144.083;
- 2) Mr. David DE MARCO, residing at 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen; and
- 3) Mr. Li Soon Foong CHAN YIN, with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

All the parties are here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal in Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg on June 1st, 2015.

Which proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That MAYFAIR TRUST S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 112.769, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on October 27th, 2005 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 512 dated March 10th, 2006; the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, on March 1st, 2012 and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1166 dated May 9th, 2012;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400), represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

- That the appearing parties are the current partners of the Company;

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred seventy-eight Euro (EUR 1,378) in order to bring it from its present amount of Euro (EUR 12,400) to thirteen thousand seven hundred seventy-eight Euro (EUR 13,778), by the issuance of one thousand three hundred seventy-eight (1,378) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up by a contribution in cash;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at thirteen thousand seven hundred seventy-eight euro (EUR 13,778), represented by thirteen thousand seven hundred seventy-eight (13,778) shares of one euro (EUR 1) each, all fully paid-up and subscribed.”;

3. Modification of the purpose of the Company and amendment of article 2 of the articles of association as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the execution of all activities pertaining to accounting, tax, economic and financial work, of any technical organisation mandates, corporate secretarial activities, domiciliation of companies, liquidation, as well as any activities in direct relation to the profession of chartered accountant, tax adviser, economic and financial adviser excluding any commercial activity. The Company may also take participations in any companies having similar or complementary activities. The Company can also perform any civil, movable, unmovable and financial operations connected to its object which will enable it to facilitate its realisation.”;

4. Appointment of two new managers with immediate effect, namely Mr. Li Soon Foong CHAN YIN and Mr. François PETIT for an undetermined period of time”;

5. Change of the signatory power of the managers and amendment of, the 4th paragraph of article 12 of the articles of association as follows:

“ **Art. 12.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of the sole manager or in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of two managers.” and;

6. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred seventy-eight euro (EUR 1,378) in order to bring it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) to thirteen thousand seven hundred seventy-eight euro (EUR 13,778), by the issuance of one thousand three hundred seventy-eight (1,378) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid up by a contribution in cash.

Renouncement - Intervention - Subscription - Payment

All the actual Shareholders expressly renounced to their preferential subscription rights.

There then appeared:

Mr. François PETIT, born on November 16th, 1979 in Seraing (Belgium), with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange,

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg on June 1st, 2015,

declares to subscribe all the one thousand three hundred seventy-eight (1,378) new shares.

The said proxy after having been initialled “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the one thousand three hundred seventy-eight (1,378) new shares have been fully paid-up by payment in cash, so that the amount of one thousand three hundred seventy-eight euro (EUR 1,378) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6, first paragraph of the articles of association as follows:

“ **Art. 6. (first paragraph).** The Company’s corporate capital is fixed at thirteen thousand seven hundred seventy-eight euro (EUR 13,778), represented by thirteen thousand seven hundred seventy-eight (13,778) shares of one euro (EUR 1) each, all fully paid-up and subscribed.”

The share capital is now distributed as follows:

MAYFAIR S.à r.l.	4,960
Mr. David DE MARCO	4,960
Mr. Li Soon Foong CHAN YIN	2,480
Mr. François PETIT	1,378
Total	13,778

Third resolution

The shareholders decide to modify the purpose of the Company to amend the article 2 of the articles of association as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the execution of all activities pertaining to accounting, tax, economic and financial work, of any technical organisation mandates, corporate secretarial activities, domiciliation of companies, liquidation, as well as any activities in direct relation to the profession of chartered accountant, tax adviser, economic and financial adviser excluding any commercial activity. The Company may also take participations in any companies having similar or complementary activities. The Company can also perform any civil, movable, immovable and financial operations connected to its object which will enable it to facilitate its realisation.”

Fourth resolution

The shareholders decide to appoint two new managers of the Company for an undetermined period of time, as follows:

- Mr. Li Soon Foong CHAN YIN, born on November 15th, 1974 in Candos (Mauritius), with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange; and
- Mr. François PETIT, born on November 16th, 1979 in Seraing (Belgium), with professional address at 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Fifth resolution

The shareholders decide to change the signatory power of the managers and to amend the 4th paragraph of article 12, of the articles of association as follows:

“ **Art. 12. (4th paragraph.)** The Company shall be bound by the signature of two managers.”

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) MAYFAIR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.083;

2) Monsieur David DE MARCO, demeurant au 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen; et

3) Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN, avec adresse professionnelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Toutes les parties sont ci représentées par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé à Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} juin 2015.

Lesquelles procurations après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités administratives.

Les parties comparantes ont requis le Notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 10 mars 2006; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 1^{er} mars 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1166 du 9 mai 2012;

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune;

- Que les parties comparantes sont les associés actuels de la Société;
- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-dix-huit euros (1.378,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) à treize mille sept cent soixante-dix-huit euros (13.778,- EUR) par l'émission de mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, libérées par un apport en numéraire;

2. Amendement subséquent de l'article 6 des statuts comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille sept cents soixante-dix-huit euros (EUR 13.778,-) représenté par treize mille sept cents soixante-dix-huit (13.778) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”;

3. Modification de l'objet de la Société et amendement de l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de liquidateurs ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires. Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.”;

4. Nomination de deux nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, à savoir Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN et Monsieur François PETIT;

5. Changement du pouvoir des signatures des gérants et amendement du paragraphe 4 de l'article 12 des statuts comme suit:

“ **Art. 12. Paragraphe 4.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.”; et

6. Divers.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille trois cent soixante-dix-huit euros (EUR 1.378,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à treize mille sept cent soixante-dix-huit euros (EUR 13.778) par l'émission de mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées par un apport en espèces.

Renonciation - Intervention - Souscription - libération

Tous les associés actuels renoncent expressément à leur droit de souscription préférentielle.

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur François PETIT, né le 16 novembre 1979 à Seraing (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} juin 2015,

déclare souscrire toutes les mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) nouvelles parts sociales.

Ladite procuration après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités administratives.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de mille trois cents soixante-dix-huit euros (EUR 1.378,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

“ **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à treize mille sept cent soixante-dix-huit euros (13.778,- EUR) représenté par treize mille sept cents soixante-dix-huit (13.778) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Le capital social est désormais composé comme suit:

MAYFAIR S.à r.l.	4.960
Monsieur David DE MARCO	4.960

Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN	2.480
Monsieur François PETIT	1.378
Total	13.778

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et d'amender l'article 2 des statuts comme suit:

“ **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous travaux d'expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de liquidateurs ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires. Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.”

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer deux nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée, comme suite:

- Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN, né le 15 novembre 1974 à Candos (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange; et

- Monsieur François PETIT, né le 16 novembre 1979 à Seraing (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, Millewee, L-7257 Walferdange.

Cinquième résolution

Les associés décident de changer le pouvoir des signatures des gérants et d'amender le paragraphe 4 de l'article 12 des statuts comme suit:

“ **Art. 12. (paragraphe 4).** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été close.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cents euros (1.600.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, le mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/13153. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098498/230.

(150108540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

SOP MultiAssetAllokation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 165.873.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015097055/9.

(150107729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Onex Jack's Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.895.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of June,

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Onex American Holdings II LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3599095,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Onex Jack's Holding Limited".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit. The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 250,000 (two hundred fifty thousand US Dollars) divided into:

- 25,000 (twenty-five thousand) class A (the "Class A Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class B (the "Class B Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class C (the "Class C Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class D (the "Class D Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class E (the "Class E Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class F (the "Class F Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class G (the "Class G Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class H (the "Class H Shares");
- 25,000 (twenty-five thousand) class I (the "Class I Shares"); and

- 25,000 (twenty-five thousand) class J (the “Class J Shares”);

(the shares composing the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares hereafter collectively referred to as the “Shares” and individually as a “Share”).

All the Shares have a nominal value of USD 1 each, are fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of Shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or more entire class of shares; such redemption and cancellation shall be made in the reverse alphabetical order starting with the Class J. The profit may be allocated in accordance with the preference rights as set out in Article 19 below.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for above), such class of shares give rights to their holders thereof pro rata to their holding in such class of shares to the Available Amount, with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders, and the holders of redeemed and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant interim accounts.

The Total Cancellation Amount for each of the classes A to J of Shares shall be the Available Amount of the relevant class of Shares at the time of its redemption and cancellation unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Article 19 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

In case the Company would realize additional profit (e.g. an earn-out payment) after the repurchase and cancellation of the Class of Shares (the “Repurchase”), further to an operation which was realized prior to the Repurchase, then the Available Amount computed at the occasion of the Repurchase will take into account such additional profit.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole or any manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxy-holder at least one type A manager and at least one type B manager, except for the following matters, which, without prejudice to the vote of the general meeting of the shareholders of the Company when applicable, shall be resolved by the affirmative vote of all of the managers of the Company:

(a) the sale, exchange or other disposition of all or substantially all of the Company's assets occurring as part of a single transaction or plan;

(b) the merger of the Company with any other limited liability company, limited partnership, general partnership, corporation or any other entity;

(c) the amendment of these Articles;

(d) any purchase or sale of investments for a price or value in excess of USD 1,000,000 (one million US Dollars);

(e) borrowing in excess of USD 500,000 (five hundred thousand US Dollars) or the giving of any guarantee by the Company;

(f) any issue of shares of the Company; or

(g) any merger, amalgamation, reorganization, continuance to another jurisdiction, winding up or other dissolution of the Company.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxy-holder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of Share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Out of the net profit, five per cent (5%) shall be allocated into a legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders, carried forward or transferred to a distributable reserve upon decision of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, upon decision of the general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

The sole manager or as the case may be the board of managers may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or as the case may be by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be by the board of managers. The sole manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) each Class A Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(ii) each Class B Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iii) each Class C Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(iv) each Class D Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(v) each Class E Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vi) each Class F Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(vii) each Class G Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

(viii) each Class H Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then

(ix) each Class I Share (if any) shall entitle its holder to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; and

the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only class A Shares are in existence).

Art. 20. Interim dividends. Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with Article 19, the sole manager, or the board of managers as the case may be, may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The sole manager or the board of managers as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the Share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent of the share capital, such resolution shall determine the powers and remunerations of the liquidator(s).

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17 above, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

Onex American Holdings II LLC, in its capacity of founder, through its proxy holder, declared to subscribe to:

- 25,000 (twenty-five thousand) Class A Shares;

- 25,000 (twenty-five thousand) Class B Shares;

- 25,000 (twenty-five thousand) Class C Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class D Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class E Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class F Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class G Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class H Shares;
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class I Shares; and
 - 25,000 (twenty-five thousand) Class J Shares;
- representing 100% of the entire share capital;

The share capital is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.-.

The corporate capital is valued at EUR 222,005.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Mr. John Taylor McCoy, born on November 9, 1978 in Columbus, Ohio, USA, residing at 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, 28207 North Carolina, USA; and

- Mr. Joshua Hausman, born on January 16, 1976 in Boston, Massachusetts, USA, residing at 25 West 81st Street, Apt. 8B, New York, New York 10024, USA;

are each appointed as type A managers for an undetermined duration;

- Mr. Olivier Dorier, born on 25 September 1968 in Saint-Rémy, France, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Sascha Groll, born on February 21, 1975 in Plauen, Germany, residing professionally at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand- Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6C, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu

Onex American Holdings II LLC, une société de droit américain (Etat du Delaware), ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro de dossier 3599095;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Onex Jack's Holding Limited».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à 250.000 USD (deux cent cinquante mille US Dollars), représenté par:

- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»);

(les parts sociales composant les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont ci-après désignées collectivement comme les "Parts Sociales" ou individuellement, la "Part Sociale").

Toutes les Parts Sociales ont une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, sont entièrement libérées et avec les droits et obligations prévus dans les présents statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, par résolution de l'associé ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de Parts Sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs classe de parts sociales; un tel rachat et annulation doit être fait dans l'ordre alphabétique inverse en commençant par les Parts Sociales de Classe J. Le profit devra être attribué selon les dispositions prévues à l'article 19 ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre tel que précédemment établi), cette classe de parts sociales donnent droit à leurs détenteurs, au prorata de leurs participations dans cette classe de parts sociales, au Montant Disponible, dans les limites du Montant Total d'Annulation déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-après) pour chaque Part Sociale annulée qu'ils détiennent dans la classe de parts sociales concernée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la classe de parts sociales qui fait l'objet du rachat et de l'annulation.

Le Montant Disponible sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant, et sera approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base d'un état financier intérimaire de la Société.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes A à J de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales concernée au moment de son rachat et de son annulation sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible de par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) à hauteur des dividendes que les associés auraient eu le droit de se voir distribuer conformément à l'article 19 des statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social ainsi que du montant de la réduction de la réserve légale relatives à la classe de Parts Sociales devant être rachetée/annulée, mais réduit de (i) toutes pertes (y compris toutes pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être placée en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts, tels que ces éléments sont établis dans les comptes intermédiaires de la Société, (sans double décompte) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social ainsi que le montant de la réduction de la réserve légale par rapport à la classe de parts sociales devant être annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être placées en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Dans le cas où la Société réaliserait des bénéfices supplémentaires (par exemple, un paiement complémentaire) après le rachat et l'annulation de la classe de Parts Sociales (le "Rachat"), suite à une opération qui a été réalisée avant le rachat, le Montant Disponible calculé à l'occasion du rachat prendra en compte ces bénéfices supplémentaires.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou chaque gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant

unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B, sauf pour les résolutions relatives aux matières suivantes pour lesquelles un vote affirmatif de tous les gérants est requis, sans préjudice du vote de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors qu'un tel vote est nécessaire:

(a) la vente, l'échange ou tout acte de disposition de tout ou partie substantielle des actifs de la Société intervenant dans le cadre d'une opération particulière ou d'un plan;

(b) la fusion de la Société avec toute autre société à responsabilité limitée, société en commandite, société ou toute autre entité juridique;

(c) la modification des présents Statuts;

(d) toute acquisition ou cession d'investissements pour un prix ou une valeur excédant 1.000.000 USD (un million US Dollars);

(e) tout emprunt excédant 500.000 USD (cinq cent mille US Dollars) ou la fourniture de toute garantie par la Société;

(f) toute émission de parts de la Société; ou

(g) toute fusion, scission, restructuration, transfert de siège transfrontalier, liquidation ou dissolution de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

Art. 19. Profits. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Cinq pourcent (5%) du profit net annuel de la Société doivent être alloués chaque année à la réserve légale. Cette allocation cesse d'être obligatoire dès lors, et pour autant, que le montant de celle-ci s'élève à dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Le bénéfice restant peut être alloué aux associés, reporté ou transféré dans une réserve distribuable par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par une décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans la devise choisie par le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance et peuvent être payés aux lieux et aux dates déterminés par le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance. Le gérant unique, ou le cas échéant le conseil de gérance peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise du paiement. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ce dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) chaque Part Sociale de Classe A (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pourcent (0.60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(ii) chaque Part Sociale de Classe B (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0.55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(iii) chaque Part Sociale de Classe C (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(iv) chaque Part Sociale de Classe D (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(v) chaque Part Sociale de Classe E (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pourcent (0.40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(vi) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(vii) chaque Part Sociale de Classe G (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pourcent (0.30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(viii) chaque Part Sociale de Classe H (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, puis,

(ix) chaque Part Sociale de Classe I (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pourcent (0.20%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, et

le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire premièrement les Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Parts Sociales de Classe J n'existent, des Parts Sociales de Classe I et dans sa continuité jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A existent).

Art. 20. Dividendes intérimaires. Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément l'Article 19, le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, peut payer un acompte sur dividende aux associés. Le gérant unique, ou le conseil de gérance le cas échéant, doit fixer le montant et la date du paiement d'un tel acompte.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Après le paiement de toutes les dettes et les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et de façon à réaliser de manière globale, le même résultat économique que les règles de répartition prévues pour la répartition des dividendes.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Onex American Holdings II LLC, agissant en tant que fondateur et représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à:

- 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales A;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales B;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales C;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales D;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales E;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales F;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales G;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales H;
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales I; et
 - 25.000 (vingt-cinq mille) Parts Sociales J;
- représentant 100% du capital social.

Le capital social est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 2.000,- EUR

Le Capital social a été évalué à 222.005,- EUR.

Résolutions des l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - M. John Taylor McCoy, né le 9 novembre 1978 à Columbus, Ohio, USA, résidant au 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, 28207 Caroline du Nord, USA, et

- M. Joshua Hausman, né le 16 janvier 1976 à Boston, Massachusetts, USA, résidant au 25 West 81st Street, Apt. 8B, New York, New York 10024, USA;

sont chacun nommés gérants de type A pour une période indéterminée;

- M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy, France, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Sascha Groll, né le 21 février 1975 à Plauen, Allemagne, résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation GAC/2015/5167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015100662/624.

(150110500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

TPL Ludwigsfelde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015097095/10.

(150107410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Rive Private Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 178.767.

Extrait de la décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 30 mars 2015

Le mandat de l'administrateur Olivier Goy, demeurant professionnellement au 42, Avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris France, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Le mandat de l'administrateur Yann Thomas, demeurant professionnellement au 30, rue de Lubeck, 75116 Paris France, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Le mandat de l'administrateur Etienne Mouthon, demeurant professionnellement au 1, place Saint Gervais, 1201 Genève Suisse, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Le mandat de l'administrateur Peter Bun, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Le mandat de Commissaire aux Comptes d'Isostress, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18/06/2015.

Référence de publication: 2015096998/20.

(150107316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 103.718.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLS Energieplan Ingenieurs Conseils S.à.r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2015104642/13.

(150114972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2015.

L. O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5337 Moutfort, 6, Leh'oicht.

R.C.S. Luxembourg B 178.995.

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Madame Sonja TOUSCH-FRANSSSENS, éducatrice graduée, demeurant à L-5337 Moutfort, 6, Leh'oicht, et
- 2) Monsieur Jean-Paul SCHNEIDER, salarié, demeurant à L-7209 Walferdange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, déclarant être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «L. O. S.à r.l.», avec siège social à L-2336 Luxembourg, 25, Montée Pilate, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 178 995,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2238 du 12 septembre 2013, dont les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 2014, publié au Mémorial C numéro 2730 du 4 octobre 2014.

Lesquels comparants ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2336 Luxembourg, 25, Montée Pilate, à L-5337 Moutfort, 6, Leh'oicht.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter le premier alinéa de l'article 5 des statuts au changement de siège intervenu pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Contern».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros (EUR 500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. TOUSCH-FRANSSSENS, J.-P. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17564. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015096840/39.

(150107516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.